



Votre entreprise emploie 50 personnes ou plus?

Si tel est le cas, vous avez l'obligation de vous inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française et de veiller à ce que le français soit la langue de travail et de service.

Il s'agit de la première étape de la démarche de francisation. Elle se fait avec l'aide de notre équipe, qui est là pour vous accompagner et vous offrir des solutions adaptées à votre entreprise et à votre secteur d'activité.

Pour vous inscrire, rien de plus facile! Vous pouvez le faire à l'aide de notre formulaire électronique et nous contacter pour connaître les étapes de la démarche de francisation à entreprendre.

[www.oqlf.gouv.qc.ca/
francisation/entreprises](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises)

Pour les entreprises qui emploient de 25 à 49 personnes

Les entreprises employant de 25 à 49 personnes devront entreprendre, d'ici le **1^{er} juin 2025**, une démarche de francisation auprès de l'Office. Pour en apprendre davantage et amorcer cette démarche dès maintenant, consultez notre site Web.

Les services d'accompagnement **Mémo, mon assistant pour la francisation** sont là pour vous aider à vous familiariser avec les obligations prévues par la *Charte* et à vous préparer à entreprendre votre démarche de francisation.



Quelle que soit la taille de votre entreprise, l'Office québécois de la langue française peut vous aider à réussir en affaires en faisant du français un atout commercial majeur.

Pour en savoir plus :

info@oqlf.gouv.qc.ca
514 873-6565 ou 1 888 873-6202
(sans frais partout au Québec)
www.oqlf.gouv.qc.ca



L'Office québécois de la langue française, votre partenaire d'affaires!



MON ASSISTANT
POUR LA FRANCISATION



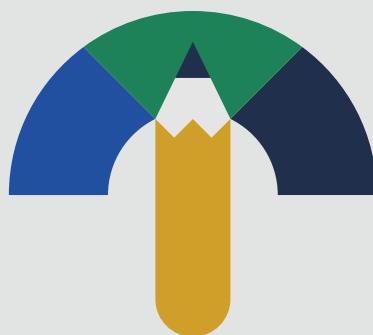
Votre entreprise emploie moins de 50 personnes?

**Profitez de tous les avantages
que procure le français comme
langue des affaires!**

L'Office québécois de la langue française peut vous accompagner et soutenir votre entreprise pour qu'elle puisse atteindre son plein potentiel. Il est là pour vous aider à :

- évaluer les façons de faire de votre entreprise et de votre personnel en matière linguistique et vous permettre de les améliorer;
- comprendre les responsabilités de votre entreprise à l'égard de la *Charte de la langue française*;
- fixer des cibles réalistes à atteindre pour votre entreprise en matière de francisation;
- trouver les ressources adaptées à votre entreprise et à son secteur d'activité pour que vous atteigniez vos cibles.

**Dès aujourd'hui, profitez
gratuitement de nos services
d'accompagnement. Découvrez
nos fiches thématiques,
notre outil d'autoévaluation
de vos pratiques linguistiques,
et bien plus encore!**



**Rendez-vous sur le site de l'Office
pour remplir l'autoévaluation!**

[www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/
entreprises/memo-assistant-francisation/
autoevaluation.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/memo-assistant-francisation/autoevaluation.html)

Faire du français sa langue d'affaires, c'est :



attirer et fidéliser
de nouvelles clientèles;



accroître la rétention et le
sentiment d'appartenance
de son personnel;



favoriser une meilleure
compréhension des
consignes et réduire le
risque d'erreur et d'accident;



se donner les moyens
de mieux comprendre les
lois et ses responsabilités
linguistiques.

Travailler et faire des affaires en français, c'est gagnant... et productif!

